

< règlement du concours >

Programmes européens Bac +5 <M2>

Management de la Communication Médias

Les épreuves écrites
de la session principale
se déroulent
à Nantes et à Paris.

Les épreuves d'admission
ont lieu à Nantes dans les
locaux de Sciencescom.

1. < Les conditions requises pour se présenter au concours >

Le concours d'entrée des Programmes Européens Bac +5 < M2 > de Sciencescom est ouvert à tous les étudiants titulaires d'une maîtrise, d'un master 1, master professionnel ou recherche 1^{ère} année, d'un diplôme des grandes écoles littéraires, artistiques, scientifiques, de commerce ainsi que des Instituts d'Etudes Politiques, d'un titre homologué niveau II, d'un diplôme de niveau Bac +4 (240 crédits ECTS) ou plus ou de niveau équivalent*. Il est aussi accessible aux étudiants titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence de la maîtrise ou d'un diplôme de niveau Bac +4 par les instances académiques de l'Université de Nantes. Le concours est également accessible à tous les professionnels titulaire du baccalauréat et justifiant d'au moins cinq ans d'expériences professionnelles qui souhaitent accéder à de nouvelles connaissances et compétences dans la spécialité de leur choix. Les étudiants étrangers peuvent concourir dans les mêmes conditions sous réserve d'être titulaires du DALF ou du test national organisé dans les représentations diplomatiques françaises à l'étranger.

*Les étudiants dont les diplômes Bac +4 ne remplissent pas les conditions spécifiées ci dessus peuvent présenter une demande de dispense devant la Commission d'évaluation pédagogique de l'école dans un délai de 15 jours avant la date de dépôt du dossier de candidature de la session choisie. La demande de dispense doit s'accompagner d'un dossier complet comprenant :

- ▶ une lettre de demande de dispense argumentée,
- ▶ l'ensemble des relevés de notes,
- ▶ le **descriptif détaillé** des enseignements reçu avec intitulés précis, nombre d'heures, nom et qualité de l'enseignant, descriptif des objectifs et contenus de l'enseignement, conditions d'évaluations, coefficients,
- ▶ le descriptif de vos stages et expériences pré-professionnelles.

2. < Comment s'inscrire ? >

Renvoyer le dossier de candidature accompagné de :

- > 1 photo d'identité récente agrafée sur le dossier d'inscription et 1 photo format numérique à isabelle.herat@sciencescom.org ou papier.
- > Copie du diplôme le plus élevé ou des certificats de travail.
- > Chèque de 55 euros à l'ordre de Sciencescom en règlement des droits d'inscription (en cas de désistement, les frais d'inscription ne seront pas remboursés). Sur présentation d'un justificatif, les étudiants boursiers de l'Education Nationale sont dispensés des frais d'inscription au concours.

3. < Les dates du concours d'entrée 2010 >

Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule session.

	Mai 1 ^{ère} session (Nantes ou Paris)	Août(1) 2 ^{ème} session (Nantes)
Retour du dossier de candidature	10/05/2010	16/08/2010
Epreuves écrites d'admissibilité	29/05/2010	27/08/2010
Epreuves orales d'admission	14 au 16/06/2010	06 au 08/09/2010

(1) Cette session est ouverte aux candidats qui sont dans l'impossibilité de se présenter à la 1^{ère} session, et sous réserve de la présentation d'un justificatif.

Communication des résultats :

- > Sur le site : www.sciencescom.org
- > Par affichage à Sciencescom
- > Par téléphone au : 02 40 44 90 01

4. < Les étapes du concours >

Le concours d'entrée des programmes européens Bac +5 < M2 > de Sciencescom se compose d'épreuves écrites et orales. L'écrit, qui détermine l'admissibilité, représente pour le candidat une série de trois épreuves regroupées sur une journée. Les notes obtenues à ces épreuves, pondérées par leur coefficient respectif, fondent le classement des candidats à l'issue de l'écrit. Après établissement de ce classement, le jury du concours fixe le seuil d'admissibilité, note à partir de laquelle les candidats sont déclarés admissibles. Ils sont alors convoqués aux épreuves orales. La moyenne des notes obtenues à ces épreuves détermine un classement par ordre de mérite. A partir de ce classement, le jury se prononce sur la liste des candidats définitivement admis et sur une liste d'attente.

Epreuves écrites d'admissibilité :

- Une synthèse de réflexion et d'analyse :

A travers une question de fond sur la communication ou les médias le candidat est invité à mettre en relation les sources fournies dans le dossier (deux articles de presse, deux articles de recherche) pour appréhender les différents aspects de la question. Il est invité à s'exprimer librement pour apporter un point de vue et une réponse personnelle. Cette épreuve a pour but d'apprécier les qualités dans le traitement de l'information et l'exploitation des différents points de vue proposés. Nous serons attentifs à l'adéquation de sa réponse à la question posée et à la force de son argumentation. Pour l'expression, la clarté et la précision constitueront le principal critère de jugement.

4 heures < coefficient 4 >

- Un essai sur un sujet de société :

A travers une question de société le candidat est invité à s'exprimer librement pour apporter un point de vue et une réponse personnelle. Nous serons attentifs à sa capacité d'analyse personnelle et à la force de son argumentation. L'expression, la clarté et la précision constitueront le principal critère de jugement.

2 heures < coefficient 4 >

- Un test de compréhension et de vocabulaire en anglais (niveau Bac +4) : Ce test a pour objectif de s'assurer d'une efficacité de lecture et de compréhension correspondant au niveau en anglais première langue d'un étudiant abordant l'enseignement supérieur à Bac + 4.

30 mn < coefficient 2 >

Epreuves orales d'admission :

- **Un oral individuel** devant un jury composé d'un responsable pédagogique, d'un membre de l'équipe de direction, d'un professionnel du domaine et d'un diplômé Bac +5 en activité. Le jury appréciera les motivations et le projet personnel du candidat. Le candidat expose au début de l'entretien dans un format imposé de 5 minutes un sujet libre qu'il aura préparé avant de se présenter. Le candidat pourra proposer un regard personnel sur une expérience, un engagement, un fait de société ou d'actualité. Le jury appréciera l'efficacité et la justesse de l'argumentation, sa formulation et l'éloquence du candidat.
30 minutes < coefficient 15 >

- **Un entretien collectif** (8 à 10 candidats) face à un nouveau jury. Il a pour objectif d'apprécier la capacité des candidats à s'inscrire dans un travail d'équipe. Les candidats devront organiser leur prise de décision et construire une réponse commune à un problème posé en management de la communication. Les candidats du programme médias devront effectuer des choix et hiérarchiser les informations du journal du jour dans le cadre d'un comité de rédaction / 30 minutes
- **Un oral d'anglais** : Cette épreuve a pour objectif de tester les capacités de compréhension et d'expression en langue anglaise des candidats. Elle prend la forme d'un texte ou d'un article de journal à commenter / Temps de préparation 15 minutes et oral 15 minutes < coefficient 5 >

Nature de l'épreuve	Préparation	Durée	Coefficient
Epreuves écrites d'admissibilité			
> Synthèse		4 h	4
> Essai		2 h	4
> Test d'anglais		30 mn	2
Total des coefficients appliqués à l'écrit			10
Epreuves orales d'admission			
> Entretien avec le jury		30 mn	15
> Entretien collectif		30 mn	-
> Oral d'anglais	15 mn	15 mn	5
Total des coefficients appliqués à l'oral			20

5. < Comment vous préparer ? >

Ces épreuves n'évaluent pas la connaissance d'un programme spécialisé, ni des compétences techniques. Il faut donc seulement, pour le fond, suivre l'actualité et veiller à mettre à jour sa culture générale.

Pour la forme, il sera bon de s'entraîner d'abord à rédiger dans des conditions de contraintes similaires à celles du concours. Puis se préparer à faire un exposé oral de façon convaincante. Chacun peut aussi rafraîchir, si besoin, ses capacités de lecture et d'expression en anglais. Des ouvrages pour préparer l'épreuve de synthèse sont consultables au sein de la médiathèque de Sciencescom.

6. < Les conditions matérielles des études >

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont fixés à 7 350 euros. Ils comprennent les enseignements et toutes les opérations qui s'y rattachent directement (visites, équipements pour les productions...).

Ils n'incluent pas : l'hébergement, la restauration, les assurances personnelles, les frais périphériques des missions (transport, logement, restauration).

Dépôt de garantie

Afin de garantir la valeur du matériel mis à disposition, un dépôt de garantie de 230 euros est demandé à chaque étudiant le jour de la rentrée. Il est inclus dans le prélèvement de la rentrée au 11/10/2010.

Ce dépôt de garantie sera restitué à la fin de la scolarité, sous réserve de la bonne utilisation des matériels et locaux, et du respect du contrat de vie et de formation.

Modalités de règlement	4 versements	
	Montant	Date
Chèque de confirmation inscription		
. 1 ^{ère} session de Mai ⁽¹⁾	1 838 euros	17/07/2010
. Session de rattrapage d'Août	1 838 euros	17/09/2010
3 prélèvements automatiques		
. 1 ^{er} prélèvement + dépôt garantie	2 068 euros	11/10/2010
. 2 ^{ème} prélèvement	1 837 euros	10/01/2011
. 3 ^{ème} prélèvement	1 837 euros	11/04/2011

(1) Attention : une confirmation d'inscription devient effective dès que l'étudiant a acquitté la première partie des frais de scolarité, soit 1 838 euros.

En cas de désistement après cette confirmation, la somme versée reste acquise à Sciencescom. Toute année commencée à Sciencescom est due dans son intégralité, excepté dans certaines situations qui auront été considérées comme cas de force majeure et aux motifs sérieux et légitimes par un Conseil réuni spécifiquement à cet effet.

Le financement des études

< Bourses >

Bourses de l'Education Nationale : Sciencescom, école reconnue par l'Etat, est habilitée à recevoir des boursiers de l'Education Nationale. La demande se fait par minitel ou sur internet. Sciencescom est répertoriée dans la rubrique "gestion, commerce" sur le serveur de l'Education Nationale.

Attention, la formation Bac +5 de Sciencescom est habilitée pour les bourses "sur critères sociaux" et non pour les bourses "sur critères universitaires".

< Dotations >

Dotations Pascale Aulagnon : en marge des bourses de l'Education Nationale, Sciencescom attribue après étude un certain nombre de dotations, sous forme d'allègement des frais de scolarité, pour les étudiants qui auraient des difficultés particulières pour financer leurs études. Un dossier est adressé aux candidats admis.

< Prêts d'honneur >

Prêts d'honneur du Rectorat : les prêts sont accessibles aux étudiants dont les revenus des parents sont juste au-dessus de la limite qui leur permettrait d'obtenir une bourse de l'Education. Ils sont remboursables, sans intérêt, au gré de l'étudiant, dans les 10 ans qui suivent l'obtention du diplôme.

Prêts d'honneur du Conseil Général : la plupart des Conseils Généraux offrent la possibilité de prêts d'honneur (sans intérêt) pour financer les études. Les conditions sont définies par chaque département.

Prêts d'honneur du CROUS : pour les candidats non boursiers de l'Education Nationale, le CROUS accorde parfois des aides sous forme de prêt à 0%, remboursable sur 10 ans.

< Emprunts bancaires >

Sciencescom reconnue comme grande école par les établissements bancaires permet à ses étudiants de bénéficier des emprunts spécifiques accordés par les banques, le remboursement ne pouvant débiter qu'après l'entrée sur le marché du travail (franchise de plusieurs années).

Partenariat avec Le Crédit Lyonnais (LCL) - rue Boileau à Nantes.

< Financement au titre de la formation continue >

> **Congé individuel de formation** : si vous avez fait une demande auprès de votre entreprise pour un congé individuel de formation, il faudra vous adresser à votre FONGECIF (Fonds de Gestion Individuel de Formation) pour obtenir de sa part un accord de prise en charge de votre rémunération et des frais de scolarité.

> **PARE (AREF)** : si vous êtes indemnisé par les Assedic au titre de l'Allocation Retour à l'Emploi, vous pouvez prétendre à une rémunération dans le cadre d'un PARE (AREF).

> **Plan de formation** : si votre entreprise dispose d'un plan de formation, elle pourra (dans la mesure où vous répondez aux conditions de congé formation), imputer au 1% de formation continue, le coût de la scolarité, votre rémunération et éventuellement vos frais d'hébergement. Il faudra qu'elle signe une convention avec Sciencescom.

7. < Statut et Sécurité Sociale >

Sciencescom est affiliée au régime de la Sécurité Sociale des étudiants, ce qui permet à ses élèves de bénéficier, en outre, des œuvres universitaires (restaurant universitaire, chambres en Cité U ...).

L'inscription au régime de la Sécurité Sociale des étudiants est obligatoire pour tous les élèves de Sciencescom (environ 195 euros en 2008), à moins de pouvoir justifier de la qualité de non-cotisant pour une des raisons suivantes :

- > ayant-droit d'assuré(e) social(e),
- > boursier de l'Education Nationale,
- > déjà inscrit dans un autre établissement donnant la qualité d'étudiant,
- > stagiaire en formation professionnelle.

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur :
www.sciencescom.org

1 rue Marivaux - BP 80303
 44003 NANTES CEDEX 1
 Tél. 02 40 44 90 00 - Fax 02 40 44 90 15
 email : isabelle.heral@sciencescom.org

Nom et profession des parents

Si vous avez des frères et/ou sœurs : âge, formation, profession

Profession du conjoint

Comment avez-vous appris l'existence de Sciencescom ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ancien Sciencescom | <input type="checkbox"/> Presse (1) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Connaissance personnelle | <input type="checkbox"/> Salon (2) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Professeur | <input type="checkbox"/> Visite Ecole (3) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Relation professionnelle | <input type="checkbox"/> Affichage (4) : _____ |
| | <input type="checkbox"/> Internet (5) : _____ |
| | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

(1) Si oui, indiquer le nom du média. (2) Si oui, indiquer lequel. (3) Si oui, indiquer laquelle. (4) Si oui, indiquer le lieu. (5) Si oui, indiquer le nom du site.

< Epreuves écrites >

- | | | |
|--|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} session du 29 mai 2010 | <input type="checkbox"/> Nantes | <input type="checkbox"/> Paris |
| <input type="checkbox"/> session de rattrapage du 27 août 2010 | <input type="checkbox"/> Nantes uniquement | |

Rappel : la session du 27 août 2010 est ouverte aux candidats qui sont dans l'impossibilité de se présenter à la session du 29 mai 2010, et sous réserve de la présentation d'un justificatif.

< Etudes >

A. Etudes déjà sanctionnées par un diplôme (indiquez les mentions obtenues, ou éventuellement, le classement d'entrée et/ou sortie).

Diplômes obtenus (Préciser la série du Bac)	Noms des établissements	Villes	Dates d'obtention des diplômes

Etudes en cours Intitulé précis du diplôme (joindre certificat de scolarité)	Nom de l'établissement et adresse	Ville	Date prévue pour l'obtention du diplôme

B. Prénom et Nom du professeur responsable de la formation

C. Etudes complémentaires non sanctionnées par un diplôme

< Langues >

Langue maternelle _____

Autres langues : Répondre en utilisant le code suivant : A : Parfait / B : Très bon / C : Moyen / D : Faible

	Parlé	Lu	Ecrit
Anglais	_____	_____	_____
Allemand	_____	_____	_____
Espagnol	_____	_____	_____
Français	_____	_____	_____
Autres _____	_____	_____	_____

< Activités professionnelles >

(autres que stages ou emplois temporaires)

Préciser le cas échéant les fonctions successives dans la même entreprise avec, pour chacune d'elles, dates de début et fin. Décrire, avec précision et dans l'ordre chronologique, les différents postes occupés durant la carrière professionnelle, en précisant les établissements, et les raisons des changements éventuels. Pour les candidats professionnels, joindre les justificatifs (certificats de travail).

Entreprises (raison sociale et adresse)	Fonctions	Dates	
		de	à

< Questions d'ordre personnel >

Attention : la réponse aux questions se fera de façon manuscrite.

A. Choix de programme

Vous avez choisi :

- Programme européen Management de la Communication
 - Communication publique locale et Marketing territorial
 - Communication 360 et Marketing interactif
 - Communication pour la RSE et Marketing durable
- Programme européen Médias
 - Management des médias

Quelles sont vos motivations pour le programme choisi ?

B. Pourquoi êtes-vous candidat au concours d'entrée à Sciencescom ?

C. Quels sont, par ordre décroissant, vos trois plus importants centres d'intérêts extra-universitaires ou para-professionnels ? Justifiez, brièvement, ce choix.

D. De quelle(s) réalisation(s) personnelle(s) êtes-vous le plus fier (dans le domaine sportif, culturel, professionnel ou autres) ? et pourquoi ?

E. Quel événement de votre vie vous a paru particulièrement important ? Pourquoi ?

F. Donnez en quelques phrases vos points forts, vos points faibles et vos atouts pour les métiers de la communication ou des médias.

G. Sur quelle qualité personnelle déterminante le jury devrait-il se fonder pour accepter votre candidature ?

H. Quels sont, par ordre d'intérêt décroissant, les métiers que vous aimeriez exercer à votre sortie de Sciencescom ?

I. Quelle est la personnalité française ou étrangère qui vous a le plus marqué(e) dans :

. le domaine culturel _____

. le domaine politique ou social _____

Expliquez, brièvement, pourquoi.

J. Avez-vous des remarques personnelles à ajouter ?

Si "oui", lesquelles ?

K. Avez-vous déjà présenté votre candidature à Sciencescom ?

Oui

Non

Si "oui", quand ?

L. Si votre candidature à Sciencescom n'est pas retenue, que ferez-vous ?

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur :
www.sciencescom.org

1 rue Marivaux - BP 80303
44003 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 44 90 00 - Fax 02 40 44 90 15
email : isabelle.heral@sciencescom.org

< Pièces à joindre obligatoirement à ce dossier >

1 photo d'identité agrafée sur le dossier d'inscription et une photo format numérique à isabelle.heral@sciencescom.org ou papier.

Un chèque postal ou bancaire, ou un mandat lettre de 55 euros.* Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est pas accompagné du versement des droits d'inscription. En cas de désistement aux épreuves, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Les copies du diplôme le plus élevé

Les candidats qui accomplissent leur 4^{ème} année d'études supérieures sont admis à subir les épreuves d'admission. Ces candidats doivent fournir une attestation d'inscription ou un certificat de scolarité de leur Faculté ou Ecole. En cas d'admission, la décision du jury sera prononcée à titre conditionnel : la preuve de l'obtention du diplôme ou titre requis devra être fournie avant le début de leur scolarité à Sciencescom.

Si l'étudiant est admis à Sciencescom et qu'il échoue au diplôme, Sciencescom s'engage à rembourser le 1^{er} versement des frais de scolarité. L'étudiant garde le bénéfice de l'écrit pour l'année suivante et ne repasse que l'oral après avoir renvoyé un nouveau dossier de candidature.

Les documents joints au dossier ne seront pas restitués. Il est donc préférable d'en communiquer seulement des copies.

* Sur présentation d'un justificatif, les étudiants boursiers de l'Education Nationale sont dispensés des frais d'inscription au concours.

< Attention >

Tout dossier incomplet, c'est-à-dire non accompagné des pièces obligatoires énumérées dans ce document et des droits d'inscription, ne pourra être accepté.